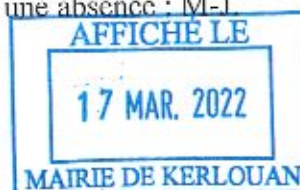


COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2022

Monsieur Le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et dénombre une absence : M-I GAC, qui a donné procuration à N. PREMEL-CABIC.
La feuille de présence circule pour signature.



E. GUEZENOC est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire soumet à débat et vote le compte rendu du Conseil Municipal du 04 février 2020, qui ne fait l'objet d'aucune observation ou question et est adopté à l'unanimité.
La feuille d'approbation des délibérations circule également pour signatures.

Monsieur Le Maire précise l'ordre du jour de la séance : comptes administratifs 2021 et budgets primitifs 2022.

1) LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de signature	Objet	Entreprise	Montant HT
15.02.2022	Fourniture sol vinyle pour travaux en régie - Réfection logement communal	LEADER MAT, 29260 Lesneven	1 902.23 €
15.02.2022	Fourniture radiateurs pour travaux en régie - Réfection logement communal	YESS ELECTRIQUE, 29200 Brest	1 013.08 €
17.02.2022	Fournitures diverses pour travaux en régie (chauffe-cau, chauffages, colonne de douche...) - Réfection logement communal	YESS ELECTRIQUE, 29200 Brest	1 698.00 €
17.02.2022	Elagage d'arbres - Aire de pique-nique des Iles	DUO DES CIMES, 29860 Plabennec	2 350.00 €
17.02.2022	Elagage arbres - Terrain de foot Lanveur	DUO DES CIMES, 29860 Plabennec	1 150.00 €
23.02.2022	Fournitures et prestation de service complémentaires pour l'équipement Internet des bâtiments associatifs	WEE LOGIC, 29419 Landerneau	1 846.76 €

Les membres du Conseil Municipal ne formulent ni observation ni question et prennent acte des décisions communiquées.

2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et dit que celui-ci va être présenté par une représentante des Finances Publiques.

Il accueille en ce sens Madame Sandrine OLIVIER, conseillère aux décideurs locaux au sein du Service de Gestion Comptable de Landerneau, dont la présentation fait état des éléments suivants (cf document annexé - Annexe n°1) :

Au 31 décembre 2020, les trésoreries de Lesneven, Landerneau et Plabennec ont fermées et ont été regroupées au sein d'un Service de Gestion Comptable (SGC), basé à Landerneau. Cette évolution d'organisation a conduit à une évolution des méthodes de travail et à la présence de deux conseillers aux décideurs locaux, chargés notamment d'accompagner les collectivités dans l'élaboration de leurs budgets.

Le compte de gestion, tenu par le trésorier municipal, présente une stricte conformité avec le compte administratif, tenu par le Maire.

En 2021, le Conseil Municipal avait décidé de transférer l'intégralité des résultats de la section de fonctionnement en investissement. Le compte de gestion 2021 fait état des données suivantes :

1 - Les résultats de l'exécution budgétaire

RESULTATS D'EXECUTION 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2020	Part affectée à l'investissement : Exercice 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Budget principal				
Investissement	1 613 958,40		-410 718,63	1 203 239,77
Fonctionnement	773 527,41	773 527,41	724 739,26	724 739,26
TOTAL	2 387 485,81	773 527,41	314 020,63	1 927 979,03

En matière d'exécution budgétaire, le délai comptable de paiement est de 18 jours. Le délai de recouvrement est de 87 jours. L'indicateur de pilotage comptable présente un résultat de 100 /100. Le compte de gestion ne présente donc aucune anomalie comptable.

Sur la période 2017-2020 les dépenses ont été relativement stables, avec une moyenne de 2 915 862,00 € (dépenses de fonctionnement et d'investissement confondues).

En 2020 et 2021, la hausse des dépenses s'explique notamment par la hausse des investissements, dont font partie les chantiers de réhabilitation des bâtiments Brévalaire et la construction de la maison médicale et sociale ainsi que les enfouissements de réseaux.

Sur cette même période, les dépenses de fonctionnement représentent un tiers des dépenses engagées et sont maîtrisées.

La Capacité d'Autofinancement (C.A.F), qui se compose des résultats que la section de fonctionnement permet de dégager pour financer les investissements et qui est dite brute ou nette, présente une grande stabilité de 2017 en 2019. La C.A.F brute est déterminée par le montant total des recettes de fonctionnement moins les dépenses de fonctionnement. La C.A.F nette est constituée de la C.A.F brute moins le remboursement du capital des emprunts.

En 2020, la variation à la baisse s'explique par la mobilisation d'une première partie d'emprunt en fin d'année, pour un montant de 800 000,00 € et dont le remboursement a été initié à compter de 2021.

Par rapport à des Communes aux caractéristiques comparables, la Commune de Kerlouan dégage plus du double de C.A.F nette.

Concernant les recettes, la Dotation Globale de Fonctionnement est à la baisse. Celle-ci résulte notamment par la baisse de la Dotation Nationale de Péréquation et de la part forfaitaire (respectivement moins 12 000,00 € et moins 8 000,00 € entre 2017 et 2021).

De 2017 à 2021, les dépenses d'investissement ont augmenté, passant de 334,00 € à 894,00 € par habitant. Cette évolution s'explique par une politique d'investissement importante. Au regard des montants d'investissement mobilisés et compte tenu des capacités d'autofinancement, les emprunts restent néanmoins modérés. Les dépenses d'équipement sont anticipées et maîtrisées.

Les charges de personnel sont particulièrement bien maîtrisées, ce qui permet notamment de dégager une capacité d'autofinancement importante. Sur ce poste de dépenses, la Commune de Kerlouan se situe d'ailleurs en dessous de la moyenne départementale.

Le montant de la dette par habitant est passée de 466,00 € en 2020 à 660,00 € en 2021. Ce montant reste comparable avec des Communes de la même strate. L'annuité de la dette représente à peine 10% des dépenses réelles de fonctionnement.

La capacité de désendettement est conséquente puisque l'intégralité de la dette peut être remboursée en un an et onze mois de capacité d'autofinancement brute. Pour une collectivité, la situation financière est considérée comme saine lorsque cette capacité est inférieure 7 ans ; elle est particulièrement saine lorsqu'elle est inférieure à deux ans.

Le fonds de roulement, de 902,00 € par habitant, est bien supérieur à la moyenne départementale, qui est de 336,00 € par habitant.

Au 31 décembre 2021, la qualité comptable de la Commune de Kerlouan est donc excellente. Cela facilitera le passage à la M57, prévu en 2023.

La très bonne maîtrise de ses charges de fonctionnement permet à la collectivité de disposer d'une importante capacité d'autofinancement. Les investissements réalisés notamment sur les deux derniers exercices, même s'ils sont conséquents, sont anticipés et maîtrisés. Le recours à l'emprunt est très faible.

En raison d'une politique d'équipement très maîtrisée, le fonds de roulement est très élevé. La capacité de désendettement est également très forte, puisqu'elle peut se réaliser en moins de deux ans.

A. BERTIN demande à quoi correspond le sigle « M57 ».

S. OLIVIER répond qu'il s'agit d'une nouvelle instruction comptable, qui s'appliquera en lieu et place de celle actuellement appliquée (la M14) et de façon obligatoire pour les Communes à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette nouvelle nomenclature se rapprochera plus de la comptabilité privée.

Il est précisé que ce changement impactera les services comptables au quotidien et n'aura que peu d'incidence dans la présentation budgétaire.

Le passage à la M57, dans lequel la Commune s'inscrit par anticipation dès le 1^{er} janvier 2023 comme une dizaine de Communes voisines, s'accompagnera également du passage au Compte Financier Unique (CFU). Celui-ci, qui constituera un compte unique, conduira donc également au regroupement des votes relatifs au compte de gestion et au compte administratif. Pour Kerlouan, le CFU sera donc mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2024.

G. MITCHEVICH dit que la qualité comptable décrite met également en avant le travail de la direction générale et des services, auxquels il adresse ses félicitations.

Monsieur Le Maire confirme et remercie notamment le service administratif pour le travail accompli, tout au long de l'année et hors de la période de préparation des comptes administratifs et budgets primitifs.

Monsieur Le Maire remercie également S. OLIVIER pour sa présence et présentation ce jour ainsi que l'ensemble des membres du SGC pour le travail accompli en collaboration avec les services communaux tout au long de l'année. Il précise que les relations de travail sont agréables et que les conseils délivrés pourront notamment être mobilisés et à nouveau recueillis lors de prochaines réunions de la Commissions Finances.

En l'absence d'observation complémentaire, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération. Le compte de gestion du budget générale de la Commune établi par le trésorier municipal pour l'exercice 2021 est adopté à l'unanimité.

3) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 DES BUDGETS ANNEXES

Monsieur Le Maire dit que, comme pour le budget général de la Commune, il convient de mettre au vote les comptes de gestion des budgets annexes, lesquels constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il est donné lecture des extraits de résultat des comptes de gestion, lesquels sont strictement conformes aux comptes administratifs, et est par suite procédé aux votes, budget annexe par budget annexe.

Cette présentation n'appelle à aucune observation ou question des membres de l'assemblée.

Les comptes de gestion des budgets annexes Camping de Rudoloc, Campings en DSP et Lotissement de la Forge, établis par le trésorier municipal pour l'exercice 2021, sont chacun adoptés à l'unanimité.

4) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Le compte administratif 2021 du budget général de la Commune est présenté en détail (cf documents annexés – Annexe n°2 a, b, c, d, e).

Il est fait état des dépenses de fonctionnement.

- Des travaux en régie ont été réalisés notamment pour la réfection des vestiaires sportifs et l'installation de panneaux d'éclairage LED.
- La dépense au compte 61611 a baissé puisque la redevance ordures ménagères est désormais imputée au compte 6284.
- La dépense relative au carburant des véhicules a augmenté en raison de la hausse des prix du carburant et de l'utilisation d'un véhicule supplémentaire.
- Les commandes de produits d'entretien (compte 60631) se sont multipliées en raison des désinfections effectuées dans le cadre de la pandémie et pour l'équipement des nouveaux bâtiments communaux.
- Les dépenses imputées au compte 6135 correspondent à de la location de matériel technique, dont la balayeuse aspiratrice et l'hydro décapeuse de voirie, ainsi qu'à la location des copieurs et du système de vidéosurveillance.
- Les charges de personnel extérieur à la collectivité ont baissé cette année en raison des faibles remplacements d'agents (peu d'absence des titulaires). Concernant les agents non titulaires, deux agents supplémentaires sont présents à temps complets depuis le mois de mai (accueil et espaces verts).

- Au compte 6521, la dépense en 2020 correspondait à la reprise de déficit issue de la clôture du budget annexe du Lotissement Rumaout. Elle n'avait donc plus lieu d'être en 2021, ce qui explique la forte variation de la dépense à la baisse.
- De la même façon, en raison du renouvellement de mandature en 2020, les frais de formation des élus ont été plus nombreux l'an passé ; la dépense n'est donc pas aussi conséquente en 2021.
- La dépense relative aux créances irrécouvrables inscrite au compte 6541 était inexistante l'an passé puisqu'aucun état en ce sens n'avait été établi par le trésorier.
- La dépense relative au service incendie (SDIS – compte 6553) n'est plus intégrée au budget communal puisque la compétence est assurée par la C.I.C.L. depuis 2020. Par suite, l'attribution de compensation communautaire est également négative ; elle est imputée au compte 739211.
- Les dépenses affectées au compte 65888 correspondent aux taxes de raccordement à l'assainissement collectif de l'école du Tréas et de la Maison Médicale et Sociale.
- Une variation à la hausse des intérêts des emprunts est notable au compte 66111 puisqu'un emprunt a été contracté dans le cadre des travaux de réhabilitation des bâtiments associatifs.
- Une ligne budgétaire relative aux créances douteuses a été créée à la demande du SGC et en application d'une décision budgétaire modificative. Il s'agit d'une provision par anticipation afin de couvrir le potentiel non remboursement des créances irrécouvrables.

Il est fait état des recettes de fonctionnement.

- Les renouvellement et acquisitions de concessions funéraires ont été plus nombreuses cette année (compte 70311).
- Au compte 70841 figure le remboursement des charges de personnel du budget annexe du Camping de Rudoloc. Elle est à mettre en lien avec la dépense de fonctionnement inscrite au compte 6215 du budget annexe du Camping de Rudoloc pour le même montant.
- Les recettes issues des remboursements des charges de fonctionnement de l'école du Tréas et de l'office de tourisme communautaire sont imputées au compte 70878.
- La hausse des contributions directes, imputées au compte 73111, s'explique par la réforme de la taxe d'habitation (dont le taux est gelé jusqu'en 2023) et la légère hausse des bases d'imposition. Elle permet de compenser l'absence de recettes au compte 74835.
- Depuis le transfert de la compétence SDIS à la C.I.C.L., l'attribution de compensation communautaire ne figure plus en recette au compte 73211 puisqu'elle est désormais négative (comme précité elle figure en dépense au compte 739211).
- Les recettes issues des occupations du domaine public lors du marché dominical ou par les food truck sont imputées au compte 7336.
- Concernant les dotations et participations, seule la recette issue de la dotation nationale de péréquation est à nouveau en baisse (compte 74127).
- Suite aux élections régionales et départementales de 2021, une recette de participation étatique est inscrite au compte 74718.
- Les recettes issues des locations de salles et appartements communaux sont imputées au compte 752 (48 001,25 € en 2021).
- La variation à la baisse au compte 775 correspond à une recette qui était inscrite l'an passé concernant la vente d'un terrain rue du Dr Jaouen.

Il est fait état des dépenses d'investissement.

- 4 corbeilles d'hygiène canine seront installées sur le Littoral pour l'été.
- certaines interventions sur voirie n'ont pu être immédiatement réalisées en raison des délais d'attente nécessaires relatifs au compactage de certaines voies suite aux travaux d'enfouissement précédemment réalisés

- le ravalement du poste SNSM a notamment été conduit pour boucher des fissures et le retrait du bardage a été nécessaire
- les bâtiments ont été équipés de plans sécuritaires, nécessaires notamment aux interventions des pompiers
- la signalétique communale doit souvent être renouvelée, notamment parce que certains panneaux sont détériorés ou volés
- il a dû être procédé à l'acquisition d'isolairs en raison du double scrutin
- l'éclairage du hangar de pétanque a été renouvelé (LED) et prolongé
- le remboursement de l'emprunt pour un montant de 6 250,00 € correspond à l'emprunt qui avait été réalisé pour le lotissement de Rumaout
- les restes à réaliser sont importants pour les gros projets d'investissement toujours en cours : maison médicale et sociale + littoral + voirie

Il est fait état des recettes d'investissement.

- La recette issue du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) s'élève en 2021 à 167 160,19 €.
- Une subvention a été perçue pour les vestiaires sportifs pour 20 000,00 €.
- Le déblocage total de l'emprunt relatif aux bâtiments associatifs a été effectué, pour 500 000,00 € en 2021.

Monsieur Le Maire demande aux membres de l'assemblée de présenter leurs observations ou questions.

G. MITCHOVITCH précise avoir eu les réponses à ses questions en commissions finances et n'avoir donc pas de questionnement complémentaire ce jour.

Monsieur Le Maire s'étant absenté de la salle, H. GUEZENOC tenant alors la présidence de séance, le compte administratif 2021 du budget général de la Commune est mis au vote avec les résultats suivants :

	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRÉCÉDENT	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRÉCÉDENT	OPÉRATIONS de l'EXERCICE	OPÉRATIONS de l'EXERCICE	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE
	DÉFICITS	EXCÉDENTS	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DÉFICITS	EXCÉDENTS
FONCTIONNEMENT	-	773 527.41	1 201 828.80	1 926 586.06	-	724 739.26
INVESTISSEMENT	-	1 613 958.40	2 070 149.45	1 659 430.82	-	1 203 239.77
RÉSULTAT	-	2 387 485.81	3 271 978.25	3 585 996.88	-	1 927 979.03

Le compte administratif 2021 du budget général de la Commune est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

5) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE CAMPING DE RUDOLOC

Le compte administratif 2021 du budget annexe du Camping Municipal de Rudoloc est présenté en détail (cf document annexé - Annexe n°3).

Il est fait état des dépenses et recettes de fonctionnement.

G. MITCHOVITCH souligne l'augmentation constante et significative des recettes de séjour depuis 2018.

C. ACH confirme et indique qu'en raison de la période Covid le tourisme interne a été majoritaire.

Il est fait état des dépenses et recettes d'investissement.

C. ACH précise notamment que la dépense d'investissement correspond à l'acquisition et la poste d'un escalier extérieur, pour 8 950,30 €.

Monsieur Le Maire s'étant absenté de la salle, E. GUEZENOC tenant alors la présidence de séance, le compte administratif 2021 du budget annexe du Camping de Rudoloc est mis au vote avec les résultats suivants :

	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRÉCÉDENT	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRÉCÉDENT	OPÉRATIONS de l'EXERCICE	OPÉRATIONS de l'EXERCICE	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE
	DÉFICITS	EXCÉDENTS	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DÉFICITS	EXCÉDENTS
FONCTIONNEMENT	-	68 887.42	40 907.89	58 270.47	-	88 250.00
INVESTISSEMENT	-	13 332.44	13 240.30	0.00	-	92.14
RÉSULTAT	-	82 219.86	54 148.19	58 270.47	-	88 342.14

Le compte administratif 2021 du budget annexe du Camping de Rudoloc est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

6) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE CAMPINGS EN DSP

Le compte administratif 2021 du budget annexe des Campings en Délégation de Service Public (DSP), de Neiz Vran et du Bendin, est présenté en détail (cf document annexé – Annexe n°4).

Il est fait état des dépenses et recettes de fonctionnement puis des dépenses et recettes d'investissement.

Monsieur Le Maire s'étant absenté de la salle, E. GUEZENOC tenant alors la présidence de séance, le compte administratif 2021 des Campings en Délégation de Service Public (DSP), de Neiz Vran et du Bendin, est mis au vote avec les résultats suivants :

	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRÉCÉDENT	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRÉCÉDENT	OPÉRATIONS de l'EXERCICE	OPÉRATIONS de l'EXERCICE	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE
	DÉFICITS	EXCÉDENTS	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DÉFICITS	EXCÉDENTS
FONCTIONNEMENT	17 622.15	-	27 273.67	20 286.63	25 059.29	-
INVESTISSEMENT	-	10 644.40	19 940.37	26 398.67	-	17 100.70
RÉSULTAT	6 977.75	-	47 214.04	46 683.20	7 958.59	-

Le compte administratif 2021 du budget annexe des Campings en Délégation de Service Public (DSP), de Neiz Vran et du Bendin est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

7) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA FORGE

Le compte administratif 2021 du budget annexe du Lotissement de La Forge est présenté en détail (cf document annexé – Annexe n°5).

Il est fait état des dépenses et recettes de fonctionnement puis des dépenses et recettes d'investissement.

Monsieur Le Maire s'étant absenté de la salle, E. GUEZENOC tenant alors la présidence de séance, le compte administratif 2021 du budget annexe du Lotissement de La Forge est mis au vote avec les résultats suivants :

	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRÉCÉDENT	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRÉCÉDENT	OPÉRATIONS de l'EXERCICE	OPÉRATIONS de l'EXERCICE	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE
	DÉFICITS	EXCÉDENTS	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DÉFICITS	EXCÉDENTS
FONCTIONNEMENT	-	-	191 949.36	191 949.36	-	-
INVESTISSEMENT	191 914.36	-	191 949.36	191 914.36	191 949.36	-
RÉSULTAT	191 914.36	-	383 898.72	383 863.72	191 949.36	-

Le compte administratif 2021 du budget annexe du Lotissement de La Forge est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Suite au vote des comptes administratifs Monsieur Le Maire réintègre la salle.

E. GUEZENOC indique à Monsieur Le Maire que l'ensemble des comptes administratifs ont été adoptés à l'unanimité et le félicite.

8) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que suite à l'approbation du compte de gestion et au vote du compte administratif, il convient d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2021 au budget primitif 2022.

Il est précisé que le compte administratif du budget général de la Commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 724 739,26 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2021 du budget général de la Commune, comme suit :

RÉSULTAT de l'EXERCICE : EXCÉDENT	724 739,26 €
A) EXCÉDENT au 31/12/2021	
. Exécution du virement à la section d'investissement	
. Affectation complémentaire en réserves (1068)	724 739,26 €
. Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	
B) DÉFICIT au 31/12/20__	
Déficit à reporter	

Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

9) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET ANNEXE CAMPING DE RUDOLOC

Il est précisé que le compte administratif du budget annexe du Camping de Rudoloc fait apparaître un excédent de fonctionnement de 86 250,00 €.

Il est également précisé qu'un reste à réaliser existe en dépense d'investissement pour un montant de 13 073,20 €. Ce montant correspond au devis relatifs à l'implantation de borniers.

L'excédent d'investissement reporté n'étant que de 92,14 €, un besoin en financement existe pour un montant de 12 981,06 €. Afin d'y faire face et ainsi de pouvoir garantir le paiement de la dépense engagée pour l'année à venir, il convient de diminuer l'excédent de fonctionnement du même montant.

Il est demandé au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2021 du budget annexe du Camping de Rudoloc, comme suit :

RÉSULTAT de l'EXERCICE : EXCÉDENT	73 268,94 €
A) EXCÉDENT au 31/12/2021	
. Exécution du virement à la section d'investissement	
. Affectation complémentaire en réserves (1068)	12 981,06 €
. Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	65 718,94 €
B) DÉFICIT au 31/12/20__	
Déficit à reporter	

Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

10) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET ANNEXE CAMPINGS EN DSP

Il est précisé que le compte administratif du budget annexe des Campings en Délégation de Service Public (DSP), de Neiz Vran et du Bendin, fait apparaître un déficit de fonctionnement de 25 059,29 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation du déficit d'exploitation de l'exercice 2021 du budget annexe des Campings en Délégation de Service Public (DSP), de Neiz Vran et du Bendin, comme suit :

RÉSULTAT de l'EXERCICE : DEFICIT	25 059,29 €
A) EXCÉDENT au 31/12/20__	
. Exécution du virement à la section d'investissement	
. Affectation complémentaire en réserves (1068)	
. Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	
B) DÉFICIT au 31/12/2021	
Déficit à reporter	25 059,29 €

Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

11) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA FORGE

Monsieur Le Maire dit qu'en principe, suite à l'approbation du compte de gestion et au vote du compte administratif, le résultat de clôture de l'exercice est affecté au budget primitif de l'exercice suivant.

Concernant le budget annexe du Lotissement de La Forge, en raison de sa création récente, en 2020 (délibération n°11 du 16/01/2020), comme l'an passé, celui-ci fait état d'un résultat d'exploitation égal à 0,00 € pour l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ce résultat.

12) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Monsieur Le Maire dit qu'il ne souhaite pas qu'il soit procédé à la modification des taux d'imposition en 2022. Il fait notamment référence à la crise actuelle, qui impacte les ménages. Il propose donc aux membres de l'assemblée de reconduire les taux actuellement appliqués, dont il donne lecture :

- Taxe d'habitation : 14,17%.
Il est précisé que ce taux est cité à titre informatif puisque celui-ci est gelé depuis 2019 en raison de la réforme nationale.
- Taxe foncière sur bâti : 33,59 %.

Ce taux est issu de la fusion des taux de foncier bâti en 2021 (17,62 % taxe foncière communale sur les propriétés bâties + 15,97 % taxe foncière départementale sur les propriétés bâties).

- Taxe foncière sur non bâti : 43,73 %.

Il est précisé à titre informatif que le produit fiscal attendu est de 1 166 988,00 €, décomposé ainsi :

- Taxe d'habitation : 205 953,00 € ;
- Taxe foncière (bâti et non bâti) : 985 909,00 € ;
- Coefficient correcteur : 24 874,00 € ;
- Allocation compensatrice (taxe foncière) : 14 794,00 €.

En l'absence d'observation, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

13) ETAT ANNUEL 2021 DES INDEMNITES D'ELUS

Avant l'examen du budget de la Commune, conformément à l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire donne lecture de l'état annuel des indemnités des élus siégeant au Conseil Municipal :

Etat annuel 2021 - Indemnité des élus - Commune de Kerlouan

Elu	Fonction	Montant brut
ACH Caroline	Adjoint au Maire	5 740,68 €
COLLIOU Christian	Maire	24 083,16 €
CORNOU Marie-Laure	Conseiller délégué	3 500,40 €
GAC Marie Jo	Adjoint au Maire	5 740,68 €
GOURHANNIC André	Conseiller délégué	3 500,40 €
GUEZENOC Eric	Adjoint au Maire	5 740,68 €
GUEZENOC Georges	Adjoint au Maire	5 740,68 €
LOAEC Karine	Conseiller délégué	3 500,40 €
PREMEL-CABIC Nicole	Conseiller délégué	3 500,40 €
THIEBAUT Alain	Adjoint au Maire	5 740,68 €
ULLOIS Gérard	Conseiller délégué	3 500,40 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de cet état annuel.

14) AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES - BUDGET ANNEXE CAMPINGS EN DSP

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que lors de l'adoption du budget en 2015, le Conseil Municipal a décidé, pour la réalisation de travaux au camping du Bendin, du versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 346 875,00 €, du budget général de la Commune vers le budget annexe des campings en DSP.

Ce versement a toutefois été imputé sur un compte relatif à une avance versée. En effet, au budget Commune, le mandat n°527 a été émis au compte 27638 pour un montant de 346 875,00. Parallèlement, au budget Campings en DSP, le titre n°2 a été émis au compte 1641 pour le même montant.

Par suite, une anomalie comptable apparaît. Il convient donc de régulariser la situation en procédant à une réémission pour annulation de mandats et de titres aux budgets 2022 Commune et Campings en DSP. Les opérations suivantes sont donc respectivement inscrites aux BP 2022 :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
BUDGET COMMUNE			
Compte	Montant	Compte	Montant
2041642	- 346 875,00	27638	+ 346 875,00
BUDGET ANNEXE CAMPINGS EN DSP			
1641	- 346 875,00	1314	+ 346 875,00

En application de la délibération n°17 du 25 mars 2021 relative aux amortissements des subventions d'équipements versées, pour le budget général de la Commune la subvention d'équipement ainsi versée sera amortie sur 15 ans à compter de 2023.

Par voie de conséquence, il convient également de définir la durée d'amortissement des immobilisations pour le budget annexe des Campings en DSP. Il est proposé d'appliquer également une durée de 15 ans.

En l'absence d'observation, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

15) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Le projet de budget primitif 2022 du budget général de la Commune est présenté en détail (cf documents annexés - Annexe n°6 a, b, c, d, e).

Il est fait état des dépenses de fonctionnement.

- Provision de 25 000,00 € constituée au compte 605 pour la réalisation des travaux en régie 2022.
- Prise en compte du changement d'imputation de la ROM (du compte 60611 au compte 6284).
- Le paiement des repas commandés pour la cantine du Tréas (dont la gestion a été reprise par la collectivité au 1^{er} janvier 2022) est imputé au compte 611.
- Le système de vidéosurveillance fait l'objet d'un contrat de location financière ; son paiement est imputé au compte 6135.
- Le contexte contentieux implique une provision à la hausse au compte 6227.
- La provision n'a pas été reconduite au compte 63513 puisqu'elle correspondait à la taxe d'aménagement et d'archéologie préventive, qui a été payée en 2021 (en dépense d'investissement au compte 2313 opération 109).
- Les charges de personnel font l'objet d'une variation à la hausse en raison des besoins afférents aux services.

J-Y. COLLEAU demande si ces charges, relatives à la masse salariale, intègrent l'animation de l'espace jeunes.

C. ACH répond que la prestation sera externalisée et qu'une provision est constituée en ce sens au compte 6574.

J-Y. COLLEAU dit que les dépenses de personnel n'incluent pas le service de police municipale.

Monsieur Le Maire confirme et indique qu'avant une inscription budgétaire, le travail administratif conduit avec les Communes de Ploumécour-Brignogan-Plages et Guissény doit être approfondi. Il est précisé que cette dépense fera l'objet d'une présentation préalable en Commission Finances. Il est dit également que le service de police ne sera pas effectif à l'été 2022 ; il sera mis en place au 1^{er} janvier 2023. Monsieur Le Maire ajoute que le recrutement est complexe et qu'il est prudent de construire progressivement le service.

- Une provision est également constituée au compte 6574 pour la participation à l'école de musique (en complément des dépenses habituelles et de l'animation de l'espace jeunes).
- Une ligne budgétaire a été créée au compte 6745, pour 10 000,00 €. Elle correspond aux paiements de subventions exceptionnels, dont a fait partie le ballet des eaux en 2021 et dont fait notamment partie en 2022 la subvention allouée à l'association Pour Que Vive La Mémoire.

Il est fait état des recettes de fonctionnement.

- Il est précisé que la hausse des recettes inscrites au compte 73111 correspond à la hausse des bases d'imposition et non des taux d'imposition, pour lesquels le Conseil Municipal vient de voter la reconduction.
- J-Y. COLLEAU dit que les recettes éventuelles qui seront dégagées à partir de l'été concernant la maison médicale et sociale devraient figurer au budget. Il dit être surpris et cite en ce sens la date d'inauguration du bâtiment comme échéance.

Monsieur Le Maire répond qu'il s'agit d'un choix budgétaire. Il ajoute que les loyers seront de nouveau évoqués en Commission Finances puis feront l'objet d'une délibération. Il précise que du point de vue budgétaire, une décision modificative pourra intervenir.

J-Y. COLLEAU dit que cela aurait dû être anticipé et dit souhaiter le développement des débats en commissions.

C. ACH indique que les données relatives aux loyers de la maison médicale et sociale ont été discutées en Commission Finances.

J-Y. COLLEAU dit que le loyer doit être complété des charges et qu'il faut déterminer le reste à payer pour la Commune.

J-Y. COLLEAU dit également avoir consulté le guide du Maire 2020 et qu'en application de la page 100 un débat d'orientation budgétaire aurait dû se tenir préalablement à la séance du Conseil Municipal de ce jour puisque la Commune compte plus de 1000 habitants.

Monsieur Le Maire répond que non ; le débat d'orientation budgétaire se tient dans les Communes de plus de 3 500 habitants. Il ajoute que les débats préparatoires au budget se tiennent notamment en Commission Finances.

Il est fait état des dépenses d'investissement.

- Une provision 346 875,00 € est constituée en lien avec le budget annexe DSP et en application du point 14 à l'ordre du jour du Conseil Municipal de ce jour. Cette somme s'inscrit également en recettes d'investissement.
- La participation financière relative à la ZAC de Kéroural est inscrite en 2022 pour un montant prévisionnel de 205 000,00 €.

J-Y. COLLEAU cite le compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2015 et dit que les 680 000 € de participation communale n'impliquent pas les terrains.

Monsieur Le Maire répond que la participation précitée implique les terrains et invite J-Y. COLLEAU à consulter la convention conclue avec la SAFI. Il ajoute que la SAFI viendra faire état du dossier lors du prochain Conseil Municipal.

J-Y. COLLEAU demande si les démarches avec la SAFI vont perdurer.

Monsieur Le Maire répond par l'affirmative et ajoute que les sommes versées vont notamment permettre à la SAFI de procéder à l'acquisition de terrains.

- La somme prévisionnelle inscrite relative à l'aménagement du carrefour du Croazou (12 000,00 €) correspond à l'acquisition de panneaux de signalisation routière pour une installation par les services techniques communaux. Il est précisé qu'une rencontre a eu lieu avec les habitants du quartier en ce sens et qu'un essai d'aménagement va donc être opéré.
- La dépense prévue pour l'acquisition de caves urnes (8 000,00 €) correspond à une provision en réserve relative à une demande croissante.
- Il sera procédé au nettoyage des façades extérieures de certains bâtiments communaux. C'est notamment le cas de l'office de tourisme (5 000,00 €).
- Le bardage de la salle polyvalente sera lui revu (30 000,00 €).
- Certaines provisions sont également constituées pour des réparations courantes de bâtiments communaux, tels que le toit des services techniques ou la gouttière de l'Eglise (respectivement 5 000,00 € et 1 500,00 €).
A. THIEBAUT dit qu'une intervention rapide est nécessaire pour ce dernier point afin d'éviter la détérioration du mur attenant, et notamment un verdissement lié à l'écoulement de l'eau pluviale.
- La provision relative au remplacement des chaudières et à la rénovation énergétique de bâtiments communaux est reconduite (400 000,00 €). Des pré-études sont en cours afin de déterminer l'action à conduire.
- L'aire de jeux sera réinstallée derrière les salles communales et se trouvera donc désormais également devant la maison médicale et sociale. Son aménagement et sa sécurisation seront revus (25 000,00 €).
- L'aménagement prévu à Boutrouilles concerne une sécurisation routière dans le cadre de la pratique du surf (10 000,00 €).
- Une somme est à nouveau prévue pour l'acquisition d'abri bus (8 000,00 €). Chaque année certains sont à déplacer, renouveler...
- L'acquisition de guirlandes extérieures est envisagée afin de renouveler la décoration en période de Noël (6 000,00 €).
- Un projet d'équipement Internet des salles communales va être conduit (25 000,00 €). Ce besoin se fait de plus en plus ressentir, notamment lors des réunions.
- Des webcams vont être acquises pour équiper les hélisurfaces (3 000,00 €). Il s'agit d'une demande des pilotes d'hélicoptère afin d'éviter les difficultés ou impossibilités d'atterrissage en raison des conditions météorologiques. Cet équipement permettra au pilote de procéder, au départ de Brest, d'une consultation en direct des conditions météorologiques.
- Il sera procédé à l'acquisition d'un radar pédagogique et de jardinières afin de compléter ou renouveler le parc existant (respectivement 2 000,00 € et 8 500,00 €).
- Le lave-vaisselle de la salle Ar Mor Glas, qui est défectueux, sera remplacé (5 000,00 €).
- Le tracto pelle a fait l'objet d'un contrôle sécuritaire et présente une corrosion ainsi qu'un jeu important sur la pelle. Il faudra compter aux alentours de 100 000,00 € pour son remplacement (avec reprise de l'ancien matériel).
- Pour renforcer la confidentialité au sein de la Mairie, il est envisagé d'installer des séparateurs entre les bureaux (10 000,00 €). Cela permettra d'éviter les interventions de certaines personnes indiscrettes dans les discussions existantes.
- Une machine pourra être acquise pour la reliure des registres d'état civil (1 500,00 €). Une réflexion parallèle est également menée pour la réalisation de cette prestation en externe.
- J-Y. COLLEAU demande à quoi correspond la provision constituée pour le mobilier de la maison médicale et sociale (25 000,00 €).
C. ACII dit qu'il s'agit des espaces communs et notamment des espaces d'attente ainsi que des logements communaux.

- Concernant le Littoral, J-Y. COLLEAU demande si un chemin PMR pourra être à nouveau créé.
E. GUZENOC répond qu'il espère que les démarches pourront aboutir cette année. Il précise que du temps administratif va être dégagé pour la bonne conduite de ce dossier et plus généralement des cheminements piétons littoraux.
J-Y. COLLEAU dit qu'un chemin PMR est vraiment souhaitable et souligne les risques d'accidents existants en raison de la présence de fils proches du sol.
Monsieur Le Maire dit que les services techniques sont déjà intervenus en ce sens.
E. GUZENOC ajoute que les aménagements effectués sont préconisés par les services de l'Etat pour la protection du cordon dunaire mais peuvent effectivement être risqués d'accidents.
Monsieur Le Maire dit que la provision de travaux relative au Littoral (450 000,00 €) et les démarches liées à l'enrochement ont régulièrement été débattues. Il ajoute que les démarches nécessitent les autorisations administratives préalables. Il dit que lors d'une réunion avec les services de l'Etat, il a fait part de l'urgence de prendre en considération, en parallèle des aspects environnementaux, les aspects sécuritaires. Il indique que les ganivelles et oyats ainsi que les réensablages sont des procédés intéressants mais déjà expérimentés et insuffisants. Il dit également que le Sous-Préfet a constaté le danger à Boutrouilles et qu'un dossier d'enrochement va de nouveau être présenté.
J-Y. COLLEAU indique qu'il y a quand même 30 ou 40 maisons concernées.
Monsieur Le Maire précise que le contentieux relatif au Stabiplage est toujours en cours au Tribunal Administratif.
- Un WC sera créé pour la salle associative de Lanveur (20 000,00 €). Le but est de permettre aux usagers d'avoir un accès direct et indépendant aux toilettes de la salle omnisport.
- A. THIEBAUT dit qu'un filet pare ballons sera installé derrière le terrain principal afin d'arrêter les ballons. Un filet sera également installé devant la salle omnisport afin d'éviter les risques d'accident liés au fait que certains escaladent les toits pour récupérer les ballons (17 000,00 €).
- La provision constituée pour un projecteur du terrain de foot concerne le remplacement d'une lampe (6 000,00 €). Des simulations ont également été conduites pour le changement LED de l'ensemble des projecteurs existants. Le coût de remplacement de l'éclairage complet serait alors de 80 000,00 €. Si ce projet devait être mené, des subventions pourraient être sollicitées auprès du Département et des diverses institutions dans une optique d'économies d'énergie.
- Une provision est également constituée pour le remplacement des radiateurs de la salle associative de Lanveur, là aussi dans un souci d'économie d'énergie (5 000,00 €).

Il est fait état des recettes d'investissement.

Monsieur Le Maire indique que le budget primitif 2022 du budget général de la Commune est donc mis au vote avec les résultats suivants : il s'équilibre à 1 788 435,40 € en fonctionnement et à 5 728 739,71 € en investissement.

Le budget primitif 2022 du budget général de la Commune tel que présenté est adopté à l'unanimité.

16) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE CAMPING DE RUDOLOC

Le projet de budget primitif 2022 du budget annexe du Camping Municipal de Rudoloc est présenté en détail (cf document annexé – Annexe n°7).

Il est fait état des dépenses et recettes de fonctionnement puis des dépenses et recettes d'investissement.

Monsieur Le Maire indique que le budget primitif 2022 du budget annexe du Camping de Rudoloc est donc mis au vote avec les résultats suivants : il s'équilibre à 121 768,94 € en fonctionnement et à 78 792,14 € en investissement.

Le budget primitif 2022 du budget annexe du Camping de Rudoloc tel que présenté est adopté à l'unanimité.

17) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE CAMPINGS EN DSP

Le projet de budget primitif 2022 du budget annexe des campings en Délégation de Service Public (Neiz Vran et Bendin) est présenté en détail (*cf document annexé - Annexe n°8*).

Il est fait état des dépenses et recettes de fonctionnement puis des dépenses et recettes d'investissement.

Monsieur Le Maire indique que le budget primitif 2022 du budget annexe des campings en Délégation de Service Public (Neiz Vran et Bendin) est donc mis au vote avec les résultats suivants : il s'équilibre à 52 642,26 € en fonctionnement et à 390 008,67 € en investissement.

Le budget primitif 2022 du budget annexe des campings en Délégation de Service Public (Neiz Vran et Bendin) tel que présenté est adopté à l'unanimité.

18) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA FORGE

Le projet de budget primitif 2022 du budget annexe du Lotissement de La Forge est présenté en détail (*cf document annexé - Annexe n°9*).

Il est fait état des dépenses et recettes de fonctionnement puis des dépenses et recettes d'investissement.

Monsieur Le Maire indique que le budget annexe du Lotissement de La Forge est donc mis au vote avec les résultats suivants : il s'équilibre à 1 061 920,00 € en fonctionnement et à 1 253 869,36 € en investissement.

Le budget primitif 2022 du budget annexe du Lotissement de La Forge tel que présenté est adopté à l'unanimité.

19) QUESTIONS DIVERSES

Services de La Poste à Kerlouan

Monsieur Le Maire dit avoir rencontré le directeur de La Poste de Kerlouan. Malgré une fréquentation en baisse, il est fait état d'une demande significative et, pour y répondre, d'un maintien des prestations de services existantes. Il est donc précisé que l'ouverture d'une agence postale en gestion par la collectivité n'est pas d'actualité.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'observation complémentaire, la séance du Conseil Municipal est levée à 20h30.

**Le maire,
Christian COLLIU**

